

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 04/04/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis  
HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL,  
Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

**Absent-es** : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à  
Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des  
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de  
séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

DCM 2022/28 : Régie Station-service

Madame la Maire rappelle l'existence « des comptes clients » pour la régie de la station-  
service. Les bénéficiaires payent sur avis de somme à payer mensuel. Les comptes clients  
sont officialisés par convention bipartite.

À la demande de la Trésorerie il convient de préciser les personnes qui peuvent bénéficier  
de ces modalités de gestion : Il s'agit des personnes morales de droit public et de droit  
privé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité que les comptes clients  
ne concernent que des personnes morales de droit public et de droit privé.

À Faux la Montagne, le 29/04/2021

La Maire

C MOULIN

